



SIEC
Service
interacadémique
des examens
& concours

Fiches de synthèse

Baccalauréats général et technologique

Session 2024

Sommaire

1.	Repères & informations générales	p.	4
2.	Les baccalauréats général et technologique pour les candidats scolaires et individuelsÉvaluation, épreuves et coefficients	p.	6
3.	Les épreuves optionnelles	p.	14
4.	Le choix et l'évaluation des langues vivantes	p.	18
5.	L'éducation physique et sportive (EPS) et les sportifs de haut niveau (SHN)	p.	22
6.	La DNL et les SELO	p.	26
7.	Sections internationales, binationales et mobilité scolaire internationale	p.	28
8.	Les oraux du second groupe	p.	34
9.	Cas particuliers		37
10.	Le compte Cyclades	p.	58
11.	La fraude et la tentative de fraude	p.	60
12.	Les aménagements d'épreuves (candidats en situation de handicap) + Annexes	p.	63

Repères & informations générales

Calendrier, inscriptions, absence aux épreuves

Calendrier			
	NOVEMBRE	MAI	
	Inscriptions	Évaluations ponctuelles au titre du tronc commu	
Candidats scolaires			
Scolaii es			
Candidats individuels		•	

Inscriptions

Les inscriptions aux **épreuves de terminale** pour la session 2024 des baccalauréats général et technologique seront ouvertes du lundi 30 octobre au vendredi 24 novembre 2023.

Les inscriptions aux **épreuves anticipées**, organisées en 2024 au titre de la session 2025, seront ouvertes du lundi 27 novembre au vendredi 15 décembre.

- Les candidats individuels doivent s'inscrire sur l'application Cyclades.
- Les candidats scolarisés dans un établissement public, privé sous contrat ou privé hors contrat sont inscrits via leur établissement.

Légende

BCG = baccalauréat général BTN = baccalauréat technologique

Pour toute information sur le règlement des examens, consultez le site https://www.siec.education.fr

JUIN	JUILLET	SEPTEMBRE
Épreuves de philosophie, de spécialités, de français et grand oral	Résultats et second groupe	Épreuves de remplacement

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve pour cause de force majeure dûment constatée, le candidat ou ses responsables légaux doivent adresser une demande écrite d'inscription à l'épreuve de remplacement par courrier (joindre impérativement une copie de la convocation et la pièce justifiant l'absence) sous 3 jours ouvrés (cachet de la poste faisant foi) à compter de la date de l'épreuve à l'adresse ci-dessous en choisissant l'examen concerné:

Service interacadémique des examens & concours

DEGT2 - Baccalauréat général (précisez votre département d'inscription) OU DEGT3 - Baccalauréat technologique (précisez votre département d'inscription) 7, rue Ernest-Renan 94749 ARCUEIL CEDEX

Les baccalauréats général et technologique

1 Candidats scolaires et candidats individuels

Qui sont les candidats scolaires?

LE CANDIDAT SCOLAIRE EST UN CANDIDAT INSCRIT

- dans un établissement public,
- dans un établissement privé sous contrat,
- au CNED en scolarité réglementée,
- dans un établissement français à l'étranger homologué pour le cycle terminal.

Qui sont les candidats individuels?

LE CANDIDAT INDIVIDUEL EST UN CANDIDAT

- qui ne suit les cours d'aucun établissement public ou privé sous contrat,
- inscrit dans un établissement privé hors contrat,
- inscrit au CNED en scolarité libre,
- inscrit dans un établissement français à l'étranger non homologué pour le cycle terminal.

Le candidat individuel a le choix entre 2 modalités de passation des épreuves:

L'évaluation à la fin de chaque année du cycle terminal

Le candidat est évalué en fin de première puis, en fin de terminale. (voir page suivante)

L'évaluation globale en fin du cycle terminal

Les évaluations portent sur tout le programme de première et de terminale, en fin de terminale. (voir page suivante)

Le choix de la modalité de passation s'effectue au moment de l'iinscription aux épreuves de permière. Ce choix est définitif une fois que l'inscription à l'examen est close.

NB:

- Le choix de la modalité de passation ne peut être modifié entre la première et la terminale, sauf pour des candidats inscrits sous statut scolaire en première et passant sous statut individuel en terminale.
- Le choix de la modalité de passation des épreuves concerne toutes les disciplines du tronc commun et des options.

Les baccalauréats général et technologique

2 Modalités d'évaluation

Candidats scolaires CNED scolaires

Épreuves 60%

Épreuves terminales ponctuelles En fin de classes de première et de terminale.

→ Sujets nationaux

Contrôle 40%

Livret scolaire du lycéen (LSL) De la classe de première et de terminale. (sauf pour l'EPS, évalué par le biais de notes de CCF pour les candidats scolaires et par des épreuves ponctuelles pour les candidats CNED)

+ enseignements optionnels

Livret scolaire du lycéen (LSL) En première et terminale. (voir fiche n° 2 des enseignements optionnels pp. 14 & 15)

Candidats individuels

Épreuves 60%

Épreuves terminales ponctuelles En fin de classes de première et de terminale.

→ Sujets nationaux

Contrôle 40% + enseignements optionnels

Évaluations ponctuelles au titre du contrôle continu Organisé par le recteur d'académie en fin de classe de première et/ou de terminale. (évalution programme terminale: en fin de première et de terminale; programme cycle : en fin de terminale)

→ Sujets BNS choisis par les IA-IPR de chaque discipline.

Évaluations ponctuelles En première et terminale.

Les baccalauréats général et et les coefficients

Candidats

scolaires	Épreuves	Coefficients	Classe	Période d'évaluation	
Épreuves	Épreuves anticipées de français (EAF)	Total 10	Première	Juin	
ponctuelles 60 % des	Écrit	5			
enseignements obligatoires	Oral	5			
	Philosophie	8 au BCG 4 au BTN	Terminale	Juin	
	Enseignement de Spécialité 1	16		Juin	
	Enseignement de Spécialité 2	16			
	Grand Oral	10 au BCG 14 au BTN		Juin	
Contrôle continu 40 % des	Enseignement de spécialité	8	Première		
enseignements obligatoires	Histoire-Géographie	6	Première (coef. 3) + Terminale (coef. 3)		
	Enseignement Scientifique (BCG) complété d'un enseignement de mathématiques spécifique pour les candidats sans spécialité maths.	6			
	Mathématiques (BTN)	6			
L'ETLV est attaché	LVA (dont ETLVA pour le BTN)	6			
à la LVA ou à la LVB selon le choix effectué à l'inscription.	LVB (dont ETLVB pour le BTN)*	6			
	Éducation Physique et Sportive (EPS) – CCF – Évaluations certificatives	6	Terminale (0	CCF)	
	Enseignement moral et civique	2	Première (co + Terminale		
Enseignements optionnels	Coef. classe de première Coef.	classe de termin	ale To	otal des coefficients	
(1 maximum en première, 2 maximum en terminale, excepté LCA latin et grec, qui peuvent être suivis en plus des autres enseignements optionnels)	2 par option et par an 2 pa	ar option et par a	selor chois term	ficient différent le nombre d'options lies sur le cycle inal, ajouté au total coefficients	

L'inscription du candidat scolaire est le strict reflet des enseignements suivis dans le cadre de sa scolarité.

NB: toutes les notes sont prises en compte, qu'elles soient inférieures, égales ou supérieures à 10/20. Il n'existe pas de points bonus sur les options, évaluées au même titre que les autres disciplines.

Textes de référence Note de service consolidée du 9 novembre 2021, portant sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptation des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.

Candidats

individuels	Épreuves	Coefficients	Classe	Période d'évaluation
Épreuves	Épreuves anticipées de français (EAF)	Total 10	Première	Juin
terminales 60 % des	Écrit	5		
enseignements obligatoires	Oral	5		
	Philosophie	8 au BCG 4 au BTN	Terminale	Juin
	Enseignement de Spécialité 1	16		Juin
	Enseignement de Spécialité 2	16		
	Grand Oral	10 au BCG 14 au BTN		Juin
	Enseignement de spécialité suivi	8	Première (coef. 3)	Mai*
Épreuves ponctuelles	uniquement en classe de première		+ Terminale (coef. 3)	
au titre du contrôle	Histoire-Géographie	6	OU	Mai
continu	Enseignements Scientifiques (BCG)	6		Mai
40 % des	complété éventuellement		uniquement	
enseignements	d'un enseignement		Terminale	
obligatoires	de mathématiques spécifique			
	Mathématiques (BTN)	6		Mai
** L'ETLV est attaché à la LVA ou à la LVB	LVA (dont ETLVA pour le BTN)**	6		Mai
selon le choix effectué à l'inscription.	LVB (dont ETLVB pour le BTN)**	6		Mai
L'ETLV remplace l'épreuve d'expression	Enseignement moral et civique	2		Mai
orale dans la langue à laquelle il s'applique	Éducation Physique et Sportive (EPS) – CCF – évaluations certificatives	6	Terminale	Mai
Enseignements	Option 1	2	Première	Avril/Mai
optionnels			+ Terminale	
Épreuves ponctuelles	Option 2	2		

^{*} Selon la forme de passage, cette spécialité est passée en terminale et non en fin de première

Les baccalauréats général et de spécialité Baccalauréat général

	Spécialité	Coeff.
Épreuve de spécialité	Arts (Arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)	8
suivie	Biologie Écologie	8
uniquement en première	Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS)	8
Uniquement	Histoire géographie, géopolitiques et sciences politiques	8
candidats individuels	Humanités, littérature et philosophie	8
Définition	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) Anglais, anglais monde contemporain, allemand, espagnol, italien et portugais	8
épreuves :	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA), latin ou grec ancien	8
BO du 26 août	Mathématiques	8
2021	Numérique et sciences informatiques	8
	Physique chimie	8
	Sciences et vie de la terre	8
	Sciences de l'ingénieur	8
	Sciences économiques et sociales	8
Épreuves de spécialités de terminale - EDS	Arts (Arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre) Biologie Écologie	16
les candidats	Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)	16
Définition des	Histoire géographie, géopolitiques et sciences politiques	16
épreuves sur le site EDUSCOL	Humanités, littérature et philosophie	16
site EDUSCOL	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) Anglais, anglais monde contemporain, allemand, espagnol, italien et portugais	16
	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA), latin ou grec ancien	16
	Mathématiques	16
	Numérique et sciences informatiques	16
	Physique chimie	16
	Sciences et vie de la terre	16
	Sciences de l'ingénieur	16
	Sciences économiques et sociales	16

Туре	Durée
Oral	30 minutes (sans préparation) - cf détails dans la NDS du 29/07/2021 (Dossier, carnet ou production requise selon l'épreuve artistique)
Écrit	2h
Oral et Pratique	15 minutes partie pratique 15 minutes partie orale (sans préparation)
Écrit	2h
Écrit	2h
Oral	20 minutes (sans préparation)
Oral	15 min avec 30 min de préparation, pour lequel le candidat doit apporter sa liste de textes étudiés.
Écrit	2h
Écrit et oral	Partie écrite : 3h30 Partie orale : 30 minutes (sans préparation) - cf détails dans la NDS du 15/07/2021 (Dossier, carnet ou production requise selon l'épreuve artistique)
Écrit et pratique	Partie écrite : 3h30 Partie pratique : 1h30 La partie pratique concerne uniquement les candidats scolaires
Écrit et oral	Partie écrite : 3h30 Partie orale : 30 minutes (une partie pratique et une partie orale, de 15 minutes chacune)
Écrit	4h
Écrit	4h
Écrit et oral	Partie écrite : 3h30 Partie orale : 20 minutes (sans préparation)
Écrit	4h
Écrit	4h
Écrit et pratique	Partie écrite : 3h30 Partie pratique : 1h La partie pratique concerne uniquement les candidats scolaires et CNED scolaires
Écrit et pratique	Partie écrite : 3h30 Partie pratique : 1h La partie pratique concerne uniquement les candidats scolaires
Écrit et pratique	Partie écrite : 3h30 Partie pratique : 1h La partie pratique concerne uniquement les candidats scolaires
Écrit	4h
Écrit	4h

Les baccaraores général et technologique

Les baccalauréats • 6 Modalités des épreuves de spécialité Baccalauréat technologique

Épreuve de spécialité suivie uniquement en première UNIQUEMENT candidats individuels

Série	Spécialité	Coeff.
ST2S	Physique-chimie pour la santé	5
STL	Biochimie-biologie (calculatrice non autorisée)	5
STD2A	Physique-chimie	5
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	5
STI2D	Innovation technologique	5
STMG	Sciences de gestion et numérique	5
S2TMD	Économie, droit et environnement du spectacle vivant	5

Épreuves de spécialités de terminale -**EDS**

Tous les candidats

Spécialité	Coeff.	Туре
ST2S		
Chimie, biologie et physiopathologie humaines	16	Écrit
Sciences et techniques sanitaires et sociales	16	Écrit
STL		
Biochimie, biologie, biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	16	Écrit et pratique (ECE)
Physique chimie et mathématiques	16	Écrit
STD2A		
Analyse et méthodes en design	16	Écrit
Conception et création en design et métiers d'art	16	Pratique
STI2D		
Physique chimie et mathématiques	16	Écrit
Ingénierie, innovation et développement durable	16	Écrit
STMG		
Droit et Économie	16	Écrit
Management, sciences de gestion et numérique	16	Écrit
STHR		
Économie - gestion hôtelière	16	Écrit
Sciences et technologie culinaires et des services Enseignement scientifique alimentation-environnement	16	Écrit et pratique (x2)
S2TMD		
Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales	16	Écrit
Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale	16	Pratique

_			
	2h (écrit)		
	20 min sans préparation (oral)	oui (remis au candidat individ	duel 5 semaines avant la date de l'épreuve)
	20 min sans préparation (oral)	oui (remis par le candidat 5 jo	ours avant la date de l'épreuve)
	20 min sans préparation (oral)	oui (remis par le candidat le j	our de l'épreuve)
	Durée	ETLV	Grand Oral (étude approfondie)
	4h		
	3h	X	X
	Écrit : 3h Pratique (ECE) : 3h	X	X
	Tradique (LCL) . 311		
	3h		
	4h	Χ	X
	4h	Χ	X
	3h		
	4h	X	X
	4h		
	4h	X	Х
	4h		
	Écrit : 1h (x2)	Χ	Х
	Pratique : 2h (x2)		
	4h	X	X
	0h50 (+ temps de préparation		
	selon spécialité)		

Dossier

Durée

Combien d'options un candidat peut-il suivre?

Général

Technologique

Première

1 option possible

- + 1 ou 2 enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA), en latin et grec ancien
- = 3 options maximum

2 options possibles

- + 1 ou 2 enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA), en latin et grec ancien
- = 4 options maximum

Terminale

2 options possibles

- + 1 ou 2 enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA), en latin et grec ancien
- = 4 options maximum

2 options possibles

- + 1 ou 2 enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA), en latin et grec ancien
- = 4 options maximum

Le choix des enseignements optionnels se fait au moment des inscriptions. Il n'est pas possible de procéder à des changements en cours d'année scolaire.

Toute inscription à un enseignement optionnel implique une note de contrôle continu, pour les candidats scolaires, dans cet enseignement. Les enseignements optionnels suivis en classe de première peuvent ne pas être poursuivis en classe de terminale. Un enseignement optionnel peut également être suivi sur la seule classe de terminale.

Un candidat peut choisir en terminale une option non suivie en première ou abandonner un enseignement optionnel de première en début d'année de terminale.

Pour les candidats individuels la modalité de passation des épreuves optionnelles est la même que celle choisie pour les épreuves de tronc commun:

• L'évaluation globale en fin de terminale: les évaluations portent sur tout le programme de première et de terminale.

B.O. du 04/11/2021 -Note de service du 25/10/2021

 L'évaluation à la fin de chaque année du cycle terminal: les évaluations portent sur le programme de première au terme de la classe de première, sur celui de terminale au terme de la classe de terminale.

Comment sont-elles évaluées?

Candidats scolaires > Contrôle continu

Pour les candidats scolaires, l'enseignement optionnel doit être suivi dans l'établissement scolaire, en EIE ou au CNED pour que la note soit prise en compte.

Candidats individuels > Épreuves ponctuelles

des

enseignements optionnels

Les coefficients Chaque enseignement optionnel est pris en compte avec un coefficient 2 en première et en terminale.

Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

Voie générale

Voie technologique

	Première	Terminale	Total du cycle	Première	Terminale	Total du cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4	2	2	4
LCA Grec	2	2	4	2	2	4
Tous enseignements optionnels	6	8	14	8	8	16

B Les épreuves optionnelles proposées

Baccalauréat général		
Première > 1 enseignement au choix parmi	Individuels	Scolaires
Langue Vivante C (LVC) étrangère ou régionale. NB: dans la limite des langues ouvertes dans l'académie d'inscription (Cf. fiche sur les Langues Vivantes p. 19)	Oral + Documents à apporter par le candidat	Contrôle continu
Éducation physique et sportive (EPS)	Pratique + Oral	
Langues des signes française (LSF)	Oral + Dossier à apporter par le candidat	
Arts (arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre ou musique)	Oral + Présentation de réalisations	
Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et/ou grec ancien	Oral - Liste de textes apportés par le candidat	
Terminale > 1 enseignement parmi		
Langue Vivante C (LVC) étrangère ou régionale. NB: dans la limite des langues ouvertes dans l'académie d'inscription (Cf. fiche sur les Langues Vivantes p. 19)	Oral + Documents à apporter par le candidat	Contrôle continu
Éducation physique et sportive (EPS)	Pratique + oral	
Langues des signes française (LSF)	Oral + Dossier à apporter par le candidat	
Arts (arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre ou musique)	Oral + Présentation de réalisations	
Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et/ou grec ancien	Oral - Liste de textes apportés par le candidat	
Terminale > ET/OU 1 enseignement parmi		
Mathématiques complémentaires NB: Uniquement pour les candidats ne choisissant pas la spécialité « mathématiques » en terminale	Oral	Contrôle continu
Mathématiques expertes NB: Uniquement pour les candidats qui choisissent	Oral	
la spécialité «mathématiques» en terminale		
	Oral	

Textes de référence Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptation des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.

Note de service du 25/10/2021 portant sur les évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour

les candidats individuels à compter de la session 2022.

Baccalauréat technologique		
Première > 2 enseignements au choix	Individuels	Scolaires
Langue Vivante C (LVC) ouvert à toutes les séries	Oral + Documents à apporter par le candidat	Contrôle continu
Éducation physique et sportive (EPS)	Pratique + Oral	
Langues des signes française (LSF)	Oral + Dossier à apporter par le candidat	
Arts (arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre ou musique)	Oral + Présentation de réalisations	
Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et/ou grec ancien	Oral - Liste de textes apportés par le candidat	
Terminale > 2 enseignements au choix		
Langue Vivante C (LVC) ouvert à toutes les séries	Oral + Documents à apporter par le candidat	Contrôle continu
Éducation physique et sportive (EPS)	Pratique + oral	
Langues des signes française (LSF)	Oral + Dossier à apporter par le candidat	
Arts (arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre ou musique)	Oral + Présentation de réalisations	
Droit et grands enjeux du monde contemporain	Oral	
Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin et/ou grec ancien	Oral - Liste de textes apportés par le candidat	

choix et évaluations des langues vivantes LLCER: les épreuves de langues vivantes

1 LVA, LVB, LVC, ETLV,

Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat choisissent au moment de l'inscription à l'examen les langues vivantes étrangères pour l'évaluation de langue vivante A, B ou C et le choix des langues régionales pour l'évaluation de langue vivante B ou C.

Ils doivent avoir suivi l'enseignement dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé sous contrat ou auprès du CNED (attestation à fournir au chef d'établissement).

Les candidats individuels choisissent dans la liste des langues prévues dans leur académie d'inscription (voir tableau suivant).

Au baccalauréat technologique, l'épreuve d'expression orale de LV est remplacée par une épreuve d'évaluation de l'ETLV (Enseignement Technologique en langue vivante). Les candidats scolaires peuvent choisir si la langue dans laquelle se déroule le cours d'ETLV est leur LVA ou la LVB.

Choix des langues

Le choix des LVA, B (obligatoires) ou C (optionnelle) est effectué lors de l'inscription au baccalauréat au début de la classe de première. Le choix de LVA et LVB est définitif. Sauf situation exceptionnelle, aucun changement de langue ou de statut de la langue n'est possible en classe de terminale.

Il n'y a pas de permutation possible entre la LVA et la LVB sauf raisons exceptionnelles de discontinuité de scolarité et après autorisation du recteur d'académie.

Une même langue ne peut être évaluée qu'une seule fois.

Pour la série STHR du baccalauréat technologique, l'une des langues obligatoires est anglais.

Langues vivantes obligatoires (LVA et LVB) et Langue vivante optionnelle (LVC)

Candidats scolaires

Les langues vivantes A, B et C font l'objet d'une évaluation en contrôle continu.

Candidats individuels et à titre exceptionnel les sportifs de haut niveau

Les langues vivantes A et B font l'objet d'évaluations ponctuelles au titre du contrôle continu.

Deux modalités d'organisation des évaluations ponctuelles sont prévues, selon le choix formulé par le candidat au moment de l'inscription

1. Deux évaluations ponctuelles une à la fin de la première, sur le programme de première, l'autre à la fin de la terminale, sur le programme de terminale.

2. Une unique évaluation ponctuelle à la fin du cycle terminal, sur le programme des deux années du cycle terminal.

Choix et évaluations des langues vivantes les langues proposées

	Scolaires et CNED réglementé		
LVA – LVB Mêmes choix en première ET terminale	LV dispensées par l'établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou le CNED*. L'enseignement peut être suivi en inter-établissement.	Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais, russe. Arménien, cambodgien, coréen, danois, finnois, grec moderne, néerlandais, norvégien, persan, suédois, turc, vietnamien. Langues régionales* (uniquement en LVB): basque, catalan, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, breton, corse, langues mélanésiennes, wallis et futunien.	
ETLV Adossé à la LVA ou LVB Bac technologique uniquement	LV dispensées par l'établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou le CNED***. L'enseignement peut être suivi en inter-établissement.	Allemand, anglais, espagnol et italien	
LLCER Bac général uniquement	Langue de l'enseignement dispensée par l'établissement. La langue doit être prise au titre de la LVA ou LVB ou LVC.	Langue de la spécialité: allemand, anglais, anglais monde contemporain, espagnol, italien ou portugais. La langue doit être prise au titre de la LVA ou LVB ou LVC.	
LVC	LV dispensées par l'établissement d'enseignement public ou privé sous contrat ou le CNED****. L'enseignement peut être suivi en inter-établissement.	Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais, russe.	

*L'offre de langues vivantes proposée pour les années du cycle terminal par le CNED en carte réglementée est la suivante : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, polonais, portugais, russe et turc.

**Évaluation orale pouvant se dérouler hors Île-de-France.

***Anglais incluant l'ETLV disponible au CNED uniquement en LVA pour les séries STMG et ST2S.

****LVC disponibles en carte réglementée au CNED : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et langues régionales (basque, breton, corse et occitan)

3 LVA, LVB, LVC, et LLCER Modalités d'évaluation

Candidats scolaires et CNED règlementés

Candidats scolaires ET CNED réglementés avec une absence de moyenne annuelle, notes insuffisantes en nombre ou absences iustifiées

L۱	/ A	/LVE	3/L\	/C
éι	ore	uve		
0	pti	onn	elle	•

Contrôle continu

Moyenne annuelle de l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève en première et terminale reportée au livret scolaire.

Année de première

Convocation à une épreuve ponctuelle organisée par l'établissement au titre d'évaluation de remplacement avant la fin de l'année de première

Le format de cette épreuve correspond à l'épreuve des candidats individuels en fin de première (voir point suivant) avec un sujet possiblement issu de la BNS.

Année de terminale

Convocation à une épreuve ponctuelle organisée par l'établissement au titre d'évaluation avant la fin de la terminale

Le format de cette épreuve correspond à l'épreuve des candidats individuels en fin de terminale (voir point suivant) avec un sujet possiblement issu de la BNS.

Pour CNED, épreuve organisée par le SIEC

ETLV

LLCER (BCG) spécialité suivie uniquement en première Contrôle continu Fin de première Épreuve ponctuelle Fin de première

LLCER (BCG) spécialité de terminale Épreuve ponctuelle En fin d'année de terminale

Textes de références

Arrêté du 16/07/2018

portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique.

Note de service du 29/07/2021 Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022.

Note de service du 28/07/2021 Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022.

Note de service du 16/08/2021 Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes - années 2022 à 2027.

Candidats individuels (hors contrat - libres, CNED libres, sportifs de haut niveau) au choix du candidat au moment de l'inscription

Fin d'année de première et de terminale

Fin de première

Compréhension de l'écrit Expression écrite Durée 1h30 Coeff 3

Fin de terminale

Compréhension de l'oral et de l'écrit Expression écrite et orale Durée: 1 h 30 + 10 mn orale

Coeff 3

Ensemble du programme en fin de cycle terminal

Fin de terminale

Compréhension de l'oral et de l'écrit Expression écrite et orale

Durée: 1h30 + 10 mn expression orale

Coeff 6

L'évaluation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné. Elle se substitue au second temps (expression orale) de terminale de la langue vivante à laquelle le candidat a choisi d'adosser l'ETLV.

Épreuve ponctuelle Fin de première

Épreuve ponctuelle Fin de terminale

Épreuve ponctuelle

En fin d'année de terminale

L'éducation physique et sportive (EPS) et les sportifs de haut niveau (SHN)

Évaluation de l'enseignement commun d'éducation physique et sportive

En éducation physique et sportive, l'évaluation certificative est obligatoire au baccalauréat et s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF) pour les candidats scolaires ou lors d'un examen ponctuel terminal pour les candidats individuels et CNED.

Candidats individuels | CNED scolaires

Inscriptions

Le choix du statut apte ou inapte est fait lors de l'inscription aux épreuves obligatoires d'EPS. Le choix inapte doit être accompagné lors du dépôt de la confirmation d'inscription d'un certificat médical* du médecin traitant précisant la durée d'inaptitude couvrant toute l'année scolaire en cours. Le candidat individuel ne peut pas bénéficier à l'inscription du statut de sportif de haut niveau.

Épreuves

Le candidat individuel/CNED choisit un binôme de disciplines à l'inscription parmi les propositions suivantes.

Ce choix est définitif. Les trois épreuves doivent reposer sur trois activités relevant de champs d'apprentissage différents: la natation et le demi-fond ne peuvent pas être choisis ensemble.

Académie de Paris

Ces épreuves sont organisées par le SIEC avec le concours des IA-IPR. Elles se déroulent au 3e trimestre, sur les installations sportives relevant du département d'inscription du candidat. Un livret destiné aux candidats présente les épreuves et les attendus en terme d'évaluation. Celui-ci sera disponible dès le 1er trimestre sur le site

siec.education.fr

Demi-fond	
Tennis de table	
Danse	

Académie de Créteil

Demi-fond	Demi-fond
Tennis de table	Tennis de table
Danse	Danse
Natation (uniquement en binôme avec tennis de table ou danse)	Candidats en situation de handica Demi-fond en épreuve aménagée
	Sarbacane en épreuve aménagée

Académie de Versailles

L'éducation physique et sportive (EPS) et les sportifs de haut niveau (SHN)

1 Candidats individuelsCNED scolaires

Convocation

Les convocations sont disponibles sur le compte Cyclades du candidat 4 semaines avant les épreuves.

Tenue

Une tenue adaptée à la pratique sportive est obligatoire.

Évaluation

L'évaluation des candidats est réalisée par des examinateurs professeurs d'EPS.

La note finale correspond à la moyenne des 2 notes des 2 activités du binôme choisi dotée d'un coefficient 6.

Absence

En cas d'absence du candidat aux épreuves:

- La mention AB (correspond à la note de 0) est reportée si l'absence n'est pas justifiée.
- La mention DI (correspond à une non évaluation de l'activité) est reportée si l'élève fait une demande de dispense justifiée. Il remet un certificat médical au SIEC dans un délai de 72h jours ouvrés à compter de la date de l'épreuve.
- Le SIEC examine ces dispenses puis les valide ou les rejette.

Blessure

En cas de blessure pendant une épreuve:

- La déclaration d'accident est remplie par l'examinateur et transmise au SIEC par le chef de centre.
- Le candidat envoie au SIEC son certificat médical dans un délai de 72h jours ouvrés.

médical

*Le certificat L'élève subit un examen pratiqué par son médecin. Si le médecin constate des contre-indications, il établit un certificat médical justifiant l'inaptitude. Ce certificat doit indiquer le caractère total (qui couvre toutes les disciplines) ou partiel de l'inaptitude sportive ainsi que la durée de sa validité. Il ne porte que sur l'année scolaire en cours.

Pas d'épreuve de remplacement pour l'EPS obligatoire

L'éducation physique et sportive (EPS) et les sportifs de haut niveau (SHN)

2 Candidats scolaires et sportifs de haut niveau

Candidats scolaires inscrits en lycée public ou privé sous contrat

L'enseignement commun d'éducation physique et sportive est obligatoire pour les candidats scolaires.

Inscription

Au moment de l'inscription au baccalauréat, tous les candidats sont inscrits en "EPS apte".

Épreuves

Le candidat scolaire est évalué, pendant l'année, sur 3 épreuves reposant sur 3 activités physiques, sportives et artistiques (APSA). La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves. Les menus constitués de 3 disciplines sportives différentes sont fixés par les équipes pédagogiques en établissement. Les élèves choisissent un menu parmi ces propositions. Des épreuves aménagées sont proposées aux candidats scolaires en situation de handicap.

Évaluations

La note finale est la moyenne des notes obtenues par l'élève aux évaluations certificatives prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF) qui ponctue chaque période de formation au cours de l'année.

Le calendrier de ces 3 évaluations est fixé par l'établissement, en superposition à la fin du trimestre 1, du trimestre 2 et du trimestre 3. L'évaluation de l'enseignement commun d'EPS est dotée d'un coefficient 6. Les candidats scolaires redoublant leur année de terminale ne conservent pas leurs notes de contrôle continu obtenues pendant leur 1re année de terminale. Cette note de CCF est différente de la note de contrôle continu indiquée dans le livret.

Absence et inaptitude partielle ou totale en cours d'année Si un élève est absent à une évaluation certificative prévue en CCF:

- La mention AB (correspond à la note de 0) est reportée si l'absence n'est pas justifiée.
- En cas d'absence justifiée par un certificat médical partiel:
 - → L'épreuve peut être différée à la discrétion de l'établissement. Un rattrapage est alors organisé (selon la discipline et le calendrier).
 - → L'épreuve ne peut pas être différée. La mention DI (correspond à la non évaluation de l'activité) est reportée. Cette mention porte au maximum sur une ou deux épreuves sur les trois épreuves.
- En cas d'absence justifiée par un certificat médical total, la mention DI est portée à la place de la note finale.
- Le candidat scolaire remet son certificat médical à son professeur d'EPS dans un délai fixé par l'établissement. Les demandes de dispenses (partielles ou totales) sont transmises à la commission académique d'harmonisation et de proposition de

Textes de référence

B.O. n° 42 du 12 novembre 2009 Circulaire nº 2009-141 du 8/10/2009 B.O. n° 33 du 12 septembre 2013 Circulaire n° 2013-131 du 28/08/2013 Circulaire N°90 107 du 17/05/1990 Circulaire n° 2018-067 du 18/06/2018 B.O. n° 36 du 26 septembre 2019 Circulaire n° 2019-129 du 26/09/2019

B.O. n° 17 du 27 avril 2017 Circulaire nº 2017-073 du 19/04/2017 B.O. n° 31 du 30 juillet 2020 Circulaire du 17/07/2020 B.O. n°30 du 29 juillet 2021 Note de service du 28/07/2021 B.O. n°41 du 4 novembre 2021 Note de service du 25/10/2021

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'EPS

notes d'EPS. La commission examine ces dispenses puis les valide ou les rejette.

Elle est présidée par le recteur ou son représentant. Elle arrête la liste académique des épreuves, valide les protocoles d'évaluation des établissements et harmonise les notes des épreuves du CCF et les notes des épreuves ponctuelles terminales. La note de CCF est la seule note des candidats scolaires retenue pour l'EPS au baccalauréat. Les moyennes annuelles des candidats scolaires ne sont pas prises en compte. Le jury dispose, à titre d'information, du livret scolaire de l'élève sur lequel figurent les appréciations des professeurs sur l'investissement de l'élève et l'évolution de ses apprentissages.

Sportifs de haut niveau

«Les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs ou les partenaires d'entrainement et les candidats de formation des clubs professionnels inscrits sur les listes arrêtées par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports présentent les épreuves terminales du baccalauréat selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres candidats.» Le statut de SHN bénéficie uniquement au candidat scolaire avec attestation officielle. L'attestation est transmise au SIEC par l'établissement de l'élève avec la confirmation d'inscription.

Sous réserve de validation par le recteur, les candidats SHN peuvent bénéficier, à leur demande, de modalités d'épreuves adaptées :

- Les candidats SHN sont évalués sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant chacune de champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur leur spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 leur est automatiquement attribuée, sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue au titre du CCF.
- Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être adaptés sur le cycle terminal.
- Les candidats SHN peuvent demander à être évalués dans le cadre de l'examen ponctuel terminal, au même titre que les candidats individuels, en lieu et place du CCF pour les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (et même s'ils disposent de moyennes annuelles). Dans ce cas, ils passent les épreuves de cet examen sans adaptation particulière.

Évaluation de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS): BCG uniquement

Textes de référence

Note de service du 24 B.O. n°30 du 29 juillet l'épreuve terminale dans 28/07/2021 l'enseignement de spécialité Education physique, pratiques et cultures sportives de la voie générale.

mars 2022 portant sur 2021 - Note de service du Arrêté du 02/06/2021 -JO du 13/06/2021 - Programme d'enseignement de spécialité d'éducation physique, pratiques et culture sportives pour les classes de première et terminale de la voie générale.

Les épreuves de la spécialité Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) sont délimitées par la note de service du 24 mars 2022, et se composent d'un écrit, à l'instar des autres enseignements de spécialité, ainsi que d'une épreuve orale, divisée en deux parties :

- une pratique physique et sportive, en lien avec deux champs d'apprentissage déterminés par le recteur d'académie trois mois avant l'épreuve,
- le commentaire d'une prestation physique du candidat, s'appuyant sur un enregistrement audiovisuel de celle-ci.

La DNL (discipline non linguistique) 1 SELO, DNL et les SELO (sections européennes et de langues orientales) Qui est concerné?

Que sont la SELO et la hors SELO (DNL)?

SELO

Enseignement linguistique renforcé dans la langue vivante étrangère de la section appliqué à une partie du programme dans une ou des disciplines non linguistiques (DNL).

Ces enseignements sont proposés par les établissements publics ou privés sous contrat ayant ouvert des sections européennes ou de langues orientales (SELO).

Les DNL sont ouvertes aux enseignements communs et de spécialité.

Indication sur le diplôme:

« Section européenne » ou « Section de langue orientale » et LV concernée.

HORS SELO

Enseignement d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dispensé en partie dans une LV étrangère ou régionale, hors SELO.

Indication sur le diplôme:

«DNL» et LV concernée.

Qui est concerné?

Les candidats scolarisés, en classe de première ET en classe de terminale, en section européenne ou section de langues orientales SELO ou en discipline non linguistique DNL en langue vivante.

Lors de l'inscription des candidats de terminale, vérifier que le candidat souhaitant être en SELO était inscrit en première dans l'enseignement de DNL sur Cyclades et qu'il a suivi une DNL dans la langue de section. L'enseignement doit obligatoirement être suivi sur les deux années de cycle terminal (première et terminale).

Le candidat peut changer son choix de DNL entre la première et la terminale.

Dans ce cas, l'épreuve spécifique porte sur la DNL suivie en terminale. C'est cette DNL qui sera reportée sur le diplôme.

La DNL est adossée à la LVA ou à la LVB. Le changement de rang de la LV entre la première et la terminale est impossible.

Conditions de notes pour obtenir sur le diplôme les indications:

Section européenne ou Section en langue orientale: Note supérieure ou égale à 12/20 en LVA/LVB Et

Note supérieure ou égale à 10/20 à l'évaluation spécifique de DNL

DNL, Discipline Non Linguistique: Note supérieure à 10/20 à l'évaluation spécifique de DNL

La DNL (discipline non linguistique) 2 Mode et les SELO (sections européennes et de langues orientales) de la S

Mode d'évaluation de la SELO

Moyenne LVA ou LVB (langue de section cycle terminal)

moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale.

Évaluation spécifique de contrôle continu comportant:

Évaluation spécifique au cours de la scolarité en classe de terminale (20% de la note globale).

Note conjointement attribuée par le professeur de LV et par les professeurs de la DNL

Interrogation orale fin de terminale

(pour 80% de la note globale)

• Préparation: 20 mn

Épreuve: 20 mn

Organisée par les professeurs de la section en fin de cycle terminal (professeur de LV de section), le cas échéant, le professeur de la DNL ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue).

Mode d'évaluation de la DNL, hors SELO

INTERROGATION ORALE EN LANGUE EN FIN DE TERMINALE.

(80% de la note globale)

• Préparation: 10 mn

• Épreuve: 10 mn

Organisée par les professeurs de la section (l'évaluateur est un professeur de la DNL ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue, sauf impossibilité, par le professeur de la langue concernée.

Note sanctionnant la scolarité dans la DNL au cours de la classe de terminale

(20% de la note globale)

Attribuée conjointement par un professeur de la DNL ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue et le professeur de la LV concernée, sauf impossibilité, par le professeur de la langue vivante concernée.

Textes de référence:

Note de service du 28/07/2021 sur les modalités d'évaluation des candidats

Note de service du 9/11/2021

à compter de la session 2022.

portant complément et précisions sur la note de service du 28/07/2021.

Note de service du 22/10/2021

modifiant la note de service du 29/07/2021 portant sur le choix et l'évaluation des LV étrangères et régionales et des DNL à compter de la session 2022.

Sections internationales, binationales et mobilité scolaire internationale

Qui est concerné?

L'inscription en section binationale concerne uniquement les candidats scolarisés dans un établissement proposant ces enseignements.

L'enseignement doit obligatoirement être suivi sur les deux années du cycle terminal (première et terminale).

Depuis cette session 2024, le baccalauréat français international succède à l'option internationale du baccalauréat (OIB). La préparation au BFI concerne uniquement le cycle

Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de première peuvent postuler à une préparation du BFI.

Quelles sont les épreuves spécifiques?

BFI

L'évaluation de l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique se substitue à celle de LVA ou de LVB en fonction du parcours bilingue/trilingue ou quadrilingue.

L'évaluation de l'enseignement de connaissance du monde dans la langue du parcours s'ajoute aux autres évaluations et coefficients.

L'évaluation spécifique de la discipline non linguistique obligatoire qui remplace l'épreuve de droit commun d'histoire géographie (d'enseignement scientifique pour les sections chinoises).

Sections binationales

Une évaluation spécifique de langue et littérature dans la langue de section (écrite et orale) qui remplace le contrôle continu de droit commun en LVA.

Une évaluation spécifique d'histoire géographie (écrite) qui remplace le contrôle continu de droit commun en histoire géographie.

Quelle différence entre sections internationales et sections binationales?

La section internationale délivre un seul diplôme:

Le baccalauréat

qui comporte alors l'indication «baccalauréat français international».

La section binationale aboutit à la délivrance de deux diplômes:

- 1. Le baccalauréat
- 2. Le diplôme de fin d'études secondaires du pays partenaire

Abitur en Allemagne = ABIBAC, Bachillerato en Espagne = BACHIBAC, Esame di Stato en Italie = ESABAC.

Texte de référence:

Note de service du 29/07/2021

sur les évaluations spécifiques pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'abitur/du bachillerato/de l'esame di stato ainsi que pour les candidats du baccalauréat scolarisés dans les sections internationales du cycle terminal.

Arrêté du 6 août 2021 relatif aux classes menant au bac français international.

Arrêté du 18 juillet 2023 portant disposition transitoire relative à certains candidats à l'option BFI.

Sections internationales, binationales et mobilité scolaire internationale binationale scolaire internationale

Choix des enseignements de langues pour les candidats en sections binationales ou relevant du BFI

Un candidat inscrit en section binationale ne peut pas:

- choisir sa langue de section pour son évaluation en LLCER (Langues, littératures et cultures étrangères et régionales) s'il est inscrit en spécialité LLCER;
- choisir sa langue de section en LVC;
- choisir une langue régionale en LVB; par contre, une langue régionale peut être prise en LVC.

Quelles sont les conditions pour la délivrance du diplôme du pays partenaire; ABIBAC, BACHIBAC et ESABAC?

La délivrance du diplôme étranger est subordonnée à la réussite à l'examen du baccalauréat mais également à:

pour le BACHIBAC (Espagne)

L'obtention d'une note moyenne aux évaluations écrite et orale de langue et littérature au moins égale à 10/20.

L'obtention d'une note moyenne au moins égale à 10/20; cette note moyenne spécifique est la moyenne de la note d'histoire et de la note moyenne de langue et littérature.

pour l'ESABAC (Italie)

L'obtention d'une note moyenne aux épreuves spécifiques égale au moins à 10/20.

L'obtention d'une note moyenne au moins égale à 10/20; cette note moyenne spécifique est la moyenne de la note d'histoire et de la note moyenne de langue et littérature.

pour l'ABIBAC (Allemagne)

L'obtention d'une note moyenne suffisante pour la partie en langue allemande, au regard du système de notation allemand.

Le calcul de cette moyenne se fait sur les trois épreuves spécifiques: histoire géographie, langue, littérature-écrite et orale.

Sections internationales, binationales et mobilité scolaire internationale binationales

	Épreuves	Coefficients	Niveau
Épreuves terminales	Épreuves anticipées de français (EAF)	10	Première
	Écrit	5	
	Oral	5	
	Phillipsophile		Tourisale
	Philosophie	8	Terminale
	Enseignement de Spécialité 1	16	
	Enseignement de Spécialité 2	16	
	Grand Oral	10	
Contrôle Continu Épreuves spécifiques	Langue et Littérature (Toutes sections) Écrit et Oral	15	Terminale
	Histoire géographie Écrit	15	
Épreuves			
de droit commun	Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première	8	Première
	LVB	6	Première (coef. 3) + Terminale (coef. 3)
	Enseignement Scientifique	6	Terrimate (coef. 3)
	Éducation Physique et Sportive (EPS) CCF – évaluations certificatives	6	Terminale
	Enseignement moral et civique	2	Première (coef. 1) + Terminale (coef. 1)

Sections internationales, binationales et mobilité scolaire internationale scolaire



Mobilité scolaire internationale

Les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de première une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'Ofaj, d'une durée de quatre semaines minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, sur le fondement d'un contrat d'études, peuvent bénéficier d'une mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme.

L'obtention de cette mention requiert une mobilité lycéenne d'une période continue de quatre semaines minimum, sur le temps scolaire français ou du pays de l'établissement d'accueil, à des dates fixées par le contrat d'études. Cette mobilité donne lieu à la rédaction, par l'élève, d'un rapport de mobilité de 4 pages minimum et de 10 pages maximum, rédigé en langue française.

La remise de ce rapport de mobilité et la tenue de l'oral, en classe de première, sont impératives pour prétendre à l'obtention de la mention «mobilité européenne et internationale» sur le diplôme du baccalauréat.

L'évaluation de la période de mobilité en vue de l'obtention de la mention est organisée avant la fin de l'année scolaire de première par l'établissement d'inscription. Une mobilité sur la classe de terminale ne donne pas lieu à la mention sur le diplôme.

Cette évaluation consiste en un oral de 15 minutes, sans préparation.

Texte de référence

Note de service du 4 août 2022 portant sur la mobilité scolaire européenne et internationale des élèves de lycée d'enseignement général et technologique.

Sections internationales, binationales et mobilité scolaire internationale 3 Le baccalauréat français international (BFI)

_	Enseignement	Coeff. BCG hors BFI	Coeff. BFI	Modalités d'évaluation
	Français	10	10	Épreuves terminales
	Deux enseignements de spécialité	32	32	
	Philosophie	8	8	
	Grand oral	10	10	
	Total	60	60	
	Tronc commun - Histoire-géographie - Enseignement scientifique BFI choix de DNL1 (LVA) sur l'un de ces deux enseignements		6 pour enseignement droit commun et 20 pour DNL1	Candidats de droit commun: moyennes de bulletin (cycle te Candidats BFI: évaluations spécifiques (écrites et orales)
		6 (LVA) 6 (LVB)	6 pour LV droit commun et 20 pour approfondisse- ment culturel et linguistique	
	EPS	6		CCF
	EMC	2		Moyennes de bulletin
	EDS suivi uniquement en première	8		Moyennes de bulletin
	Total	40	68 (dont 28 en contrôle continu de droit commun et 40 en évaluations spécifiques)	
	Enseignement de connaissance du monde (LVA)	40 (tout contrôle continu)		Évaluation spécifique (oral)
	DNL2 facultative (adossée à l'un des deux EDS de terminale)			Évaluation spécifique (oral) Ou autre modalité, définie ave
	LVA ou LVB ou LVC Ou, en cas d'accord avec le partenaire, adossement en terminale à l'option « maths ex- pertes » ou à l'option « maths complémentaires »			
	Total	40		

	Remarques
	Candidats BFI et candidats de droit commun : mêmes modalités, mêmes coefficients
rminal)	Les évaluations spécifiques des candidats BFI se substituent aux moyennes annuelles
	Candidats BFI et candidats de droit commun : mêmes modalités, mêmes coefficients
	Évaluation spécifique, propre aux candidats BFI – Le coefficient s'ajoute au total des 100 %
c le partenaire	Évaluation spécifique, propre aux candidats BFI – Le coefficient s'ajoute au total des 100 %

Le candidat dont la note globale aux épreuves du 1er groupe est inférieure à 10/20 et supérieure ou égale à 8/20, se présente à deux épreuves orales dans deux disciplines qu'il choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves

Le choix porte sur 2 disciplines parmi

- Le français
- La philosophie
- Les deux enseignements de spécialité poursuivis en terminale.

Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury de l'examen.

Le candidat est reçu s'il obtient au moins, à l'issue de ces oraux, une moyenne générale de 10/20.

Un certificat de fin d'études secondaires (CFES) pour le BCG et (CFETS) pour le BTN, est délivré au candidat ajourné à l'issue des épreuves du second groupe.

Le candidat passant les oraux de rattrapage ne peut pas obtenir de mention.

Épreuves	Coefficient	Modalité	Durée de l'épreuve	Durée de préparation	Texte de référence
Français	5	Oral	20 mn	30 mn	Note de service du 23 juillet 2020
Philosophie	BCG : 8 BTN : 4	Oral	20 mn	20 mn	Note de service n° 2020-023 du 11 février 2020

Les épreuves du second groupe: « oraux de rattrapage » ou « épreuves de contrôle » 1 Détail des épreuves et modalités 2nd groupe BCG

Épreuves de spécialité de terminale	Coefficient	Modalité	Durée de l'épreuve	Durée de Préparation	Texte de référence
Arts arts plastiques, danse, histoire des arts, théâtre	16	oral	30 mn	30 mn	Note de service du 15 juillet 2021
Arts cinéma-audiovisuel	16	Oral	30 mn	15 mn	Note de service du 15 juillet 2021
Arts musique	16	Oral	30 mn	0	Note de service du 15 juillet 2021
Biologie Écologie	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service DGER/SDPFE/2020-162 du 04 mars 2020
Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service du 24 mars 2022
Histoire géographie, géopolitiques et sciences politiques	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service 2020-025 du 11 février 2020
Humanités, littérature et philosophie	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service 2020-026 du 11 février 2020
Langues, littératures et cultures étran- gères et régionales (LLCER)	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service du 23 juillet 2020
Littérature et LCA, langues et cultures de l'Antiquité	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service du 11 février 2020
Mathématiques	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service 2020-029 du 11 février 2020
Numérique et sciences informatiques	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service 2020-030 du 11 février 2020
Physique chimie	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service du 11 février 2020
Sciences et vie de la terre	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service 2020-032 du 11 février 2020
Sciences de l'ingénieur	16	Oral	20 mn	1 h	Note de service 2020-034 du 11 février 2020
Sciences économiques et sociales	16	Oral	20 mn	30 mn	Note de service du 11 février 2020

Les épreuves du second groupe: « oraux de rattrapage » ou « épreuves de contrôle » Les épreuves 2 Détail des épreuves et modalités 2 2nd groupe BTN

Épreuves de spécialités de terminale	Coef.	Modalité	Durée de l'épreuve	Durée de préparation	Texte de référence
ST2S					
Chimie, biologie et physiopathologie humaines	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service nº 2020-013 du 11-2-2020
Sciences et techniques sanitaires et sociales	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service nº 2020-013 du 11-2-2020
STL					
Biochimie, biologie, biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service nº 2020-014 du 11-2-2020
Physique chimie et mathématiques	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service n° 2020-014 du 11-2-2020
STD2A					
Analyse et méthodes en design	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service nº 2020-015 du 11-2-2020
STI2D					
Physique chimie et mathématiques	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service n° 2020-016 du 11-2-2020
Ingénierie, innovation et développement durable	16	Oral	20 mn	1 h	Note de service n° 2020-016 du 11-2-2020
STMG					
Droit et économie	16	Oral	20 mn	20 mn	Note de service nº 2020-017 du 11-2-2020
Management, sciences de gestion et numérique	16	Oral	20 mn	40 mn	Note de service n° 2020-017 du 11-2-2020
STHR					
Économie- gestion hôtelière	16	Oral	20 mn	40 mn	Note de service nº 2020-018 du 11-2-2020
Sciences et technologie culinaires et des services	16	Oral	20 mn	30 mn	Note de service nº 2020-018 du 11-2-2020
Enseignement scientifique alimentation					
environnement					
S2TMD					
Culture et sciences musicales	16	Oral	30 mn	Pas de préparation	Note de service n° 2020-019 du 11-2-2020
Culture et sciences chorégraphiques	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service n° 2020-019 du 11-2-2020
Culture et sciences théâtrales	16	Oral	30 mn	30 mn	Note de service nº 2020-019 du 11-2-2020

Cas 1 Redoublement, conservation de notes

Je n'ai pas obtenu mon baccalauréat à la session précédente, puis-je me ré-inscrire dans mon lycée?

Code de l'éducation, Art. D331-61. Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat, du brevet de technicien, du brevet de technicien supérieur ou du certificat d'aptitude professionnelle se voit offrir, à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu, le cas échéant selon des modalités adaptées au niveau des connaissances et compétences qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Ce droit ne s'exerce qu'une seule fois.

Puis-je conserver mes notes de la session antérieure?

OUI, les candidats ajournés à l'examen d'une session antérieure, qui s'inscrivent à l'examen sous statut scolaire ou individuel peuvent demander la conservation des notes des épreuves terminales :

Tous candidats

- Notes égales ou supérieures à 10, dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés.
- Notes du 1^{er} groupe et non du rattrapage.
- Note de l'épreuve et non de la sous épreuve.

Uniquement les épreuves terminales:

- Français*
- Philosophie
- Grand oral
- Épreuves de spécialités

Attention:

La demande de conservation de note doit être effectuée au moment de l'inscription.

Le renoncement à une conservation de notes est définitif. A chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission des candidats s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves subies à nouveau.

* Le candidat redoublant précise lors de son inscription son choix de conserver ou non ses notes d'EAF, il peut repasser indépendemment l'écrit et ou l'oral.

A savoir:

Les élèves ayant bénéficié de la conservation des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peuvent prétendre à l'attribution d'une mention.

Cas 1 Redoublement, conservation de notes

Puis-je conserver mes notes de contrôle continu?

OUI, les candidats ajournés à l'examen d'une session antérieure, qui s'inscrivent à l'examen sous statut scolaire ou individuel peuvent demander la conservation des notes:

Candidat scolaire

OBLIGATION DE CONSERVATION DES NOTES DE PREMIÈRE:

Les élèves redoublant la terminale et ayant passé le baccalauréat conservent les notes de contrôle continu (moyennes annuelles) de la classe de première.

La spécialité non poursuivie au terme de la première fait partie du tronc commun de première. Cette note est conservée par les redoublants de terminale.

Candidat individuel

Le candidat individuel est évalué sur la base d'épreuves ponctuelles. Le décret n°2022-143 du 8 février 2022 ne permet pas la conservation des notes du tronc commun en cas de redoublement.

Le candidat évalué en programme terminal conserve ses notes du tronc commun de première.

ABANDON DES NOTES DE LA PREMIÈRE TERMINALE:

Les notes de contrôle continu obtenues lors de la première année de terminale, avant le redoublement, ne sont pas conservées.

Art. D. 334-7-1.

En cas de redoublement de la classe de terminale ou d'interruption de la scolarité après un échec à l'examen, les candidats conservent les notes du contrôle continu acquises durant l'année de la classe de première de la session précédente.

1 Redoublement, conservation de notes Cas entre l'ancien (avant 2021) et le nouveau baccalauréat

J'ai échoué au bac avant 2021 (ancien bac), quelles notes puis-je conserver?

Baccalauréat général (BCG)

Épreuve pour laquelle la note Épreuve pour laquelle la note a été obtenue avant la session 2021 est conservée à compter de la session 2022

Des mesures transitoires permettent de conserver des notes obtenues avant la session 2021 Français écrit Épreuve terminale anticipée de français écrit

Épreuve terminale anticipée de français oral Français oral

Épreuve terminale de philosophie Philosophie

Histoire-géographie Histoire-géographie

LV1 Langue vivante A

LV2 Langue vivante B

EPS EPS

Épreuve facultative Aucune conservation

Série ES

Épreuve terminale de spécialité: Spécialité:

Mathématiques Mathématiques

Épreuve terminale de spécialité: Spécialité:

Sciences sociales et politiques Histoire-géographie, géopolitique et sciences

politiques

Épreuve terminale de spécialité: Spécialité: Économie approfondie Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général (BCG)

Épreuve pour laquelle la note -Épreuve pour laquelle la note a été obtenue avant la session 2021 est conservée à compter de la session 2022

Série L

Épreuve terminale:

Littérature

Spécialité: Langues et cultures de l'Antiquité

en latin ou en grec

Spécialité: Arts (arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique,

théâtre, danse)

Spécialité:

LV1 ou LV2 approfondie

Épreuve terminale de spécialité: Humanités, littérature et philosophie

Épreuve terminale de spécialité:

Littérature et LCA

Épreuve terminale de spécialité: Arts

Épreuve terminale de spécialité:

Langues, littératures et cultures étrangères

et régionales

Série S

Épreuve terminale:

Mathématiques

Spécialité:

Physique-chimie

Spécialité:

Sciences de la vie et de la Terre

Épreuve terminale:

Écologie, agronomie et territoires

Spécialité:

Écologie, agronomie et territoires

Informatique et sciences du numérique

Épreuve terminale: Sciences de l'ingénieur Épreuve terminale de spécialité:

Mathématiques

Épreuve terminale de spécialité:

Physique-chimie

Épreuve terminale de spécialité:

Sciences de la vie et de la Terre

Épreuve terminale de spécialité:

Biologie-écologie

Épreuve terminale de spécialité:

Biologie-écologie

Épreuve terminale de spécialité

Numérique et sciences informatiques

Épreuve terminale de spécialité:

Sciences de l'ingénieur

1 Redoublement, conservation de notes Cas entre l'ancien (avant 2021) particuliers et le nouveau baccalauréat entre l'ancien (avant 2021)

J'ai échoué au bac avant 2021 (ancien bac), quelles notes puis-je demander à conserver?

Baccalauréat technologique (BTN)

Épreuve pour laquelle la note a été obtenue <u>avant</u> la session 2021	Épreuve pour laquelle la note est conservée à compter de la session 2022
Français écrit	Épreuve terminale anticipée de français écrit
Français oral	Épreuve terminale anticipée de français oral
Philosophie	Épreuve terminale de philosophie
Histoire-géographie	Évaluations communes: Histoire-géographie
LV1	Langue vivante A
LV2	Langue vivante B
Mathématiques	Mathématiques
EPS	EPS
Épreuve facultative	Aucune conservation
Série ST2S	
Sciences et techniques sanitaires et sociales	Épreuve terminale de spécialité: Sciences et techniques sanitaires et sociales
Série STMG	
Économie-droit	Épreuve terminale de spécialité: Droit et économie
Série STHR	
Économie et gestion hôtelière	Épreuve terminale de spécialité: Économie-gestion hôtelière

Cas 1 Redoublement, conservation de notes

J'ai échoué au bac avant 2021 (ancien bac), quelles notes puis-je conserver?

Baccalauréat technologique (BTN)

Épreuve pour laquelle la note

á été obtenue <u>avant</u> la session 2021

Épreuve pour laquelle la note

est conservée <u>à compter de</u> la session 2022

Série STL

Chimie-biologie-sciences du vivant

Enseignement spécifique à la spécialité biotechnologies

Chimie-biologie-sciences du vivant

Enseignement spécifique à la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire

Épreuve terminale de spécialité:

Biochimie-biologie-biotechnologie

Épreuve terminale de spécialité:
Biochimie-biologie-biotechnologie

Épreuve terminale de spécialité:

Sciences physiques et chimiques en laboratoire

Épreuve terminale de spécialité:

Sciences physiques et chimiques en laboratoire

Série STD2A

Analyse méthodique en design et arts appliqués

Épreuve terminale de spécialité: Analyse et méthodes en design

Série STI2D

Enseignements technologiques transversaux

Épreuve terminale de spécialité:
Ingénierie, innovation et développement
durable

Attention:

- Ces dispositions s'appliquent au candidat qui se présente dans la même série au baccalauréat technologique que celle où il a obtenu des notes dont il demande le bénéfice.
- Le choix de bénéfice de notes se fait au moment de l'inscription. Il est définitif.
- Aucune mention ne peut être attribuée au candidat qui a demandé à conserver le bénéfice de notes.

Cas de voies et d'orientations

Je redouble dans une autre voie:
BCG \rightarrow BTN ou BTN \rightarrow BCG.
Ou je change de voie durant ma
scolarité (1ere BCG → Term. BTN
ou 1 ^{ere} BTN → Term. BCG)
Quelles dispenses?

Les candidats qui ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de l'autre voie (générale ou technologique) sont dispensés de présenter une évaluation chiffrée annuelle de leurs résultats pour la classe de première dans l'enseignement de spécialité non poursuivi, ainsi qu'en enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN).

J'étais en voie professionnelle et je change de voie vers la voie générale ou technologique.

Le candidat à l'examen du baccalauréat général ou technologique scolarisé immédiatement avant la terminale en voie professionnelle est dispensé de présenter une évaluation chiffrée annuelle de ses résultats pour la classe de première. Il peut également sur sa demande, être dispensé de l'épreuve anticipée de français et de la LVB si aucune LVB n'était suivie dans la voie professionnelle.

Je redouble mon bac technologique mais je change de série.

Le candidat de la voie technologique scolarisé immédiatement avant la classe de terminale dans une classe de première ou de terminale d'une autre série technologique est dispensé de présenter une évaluation chiffrée annuelle de ses résultats de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première.

Je redouble dans une autre voie ou série. Puis-je garder mes notes de contrôle continu?

OUI, le candidat conserve sa note d'évaluation chiffrée de l'année de première, dans les enseignements communs obligatoires pris en compte dans le contrôle continu.

Pour le candidat au baccalauréat général ou technologique scolarisé immédiatement avant la classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle, la note d'évaluation chiffrée des résultats porte uniquement sur l'année de terminale générale ou technologique.

Cas des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat

Je suis déjà titulaire d'un baccalauréat général ou technologique, quelles sont les épreuves que je dois obligatoirement passer?

Inscrit	en	Épreuves à passer
BCG	J'ai obtenu un baccalauréat général avant 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) + Grand Oral
	J'ai obtenu mon baccalauréat général à partir de 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) Attention: Au moins 1 des 2 enseignements de spécialité doit être différent de ceux passés par le candidat pour le baccalauréat dont ils sont titulaires.
	J'ai obtenu un baccalauréat technologique avant 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) + Grand Oral + Philosophie
	J'ai obtenu mon baccalauréat technologique à partir de 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) + Philosophie
BTN	J'ai obtenu un baccalauréat technologique avant 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) + Grand Oral
	J'ai obtenu mon baccalauréat technologique à partir de 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) Attention: Le candidat se présentant dans la même série doit choisir un enseignement spécifique différent de celui dont il est titulaire.
	J'ai obtenu un baccalauréat général avant 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) + Grand Oral
	J'ai obtenu mon baccalauréat général à partir de 2021	2 épreuves de spécialités de terminale (EDS) + Grand Oral

Les notes obtenues pour l'obtention du baccalauréat dont le candidat est déjà titulaire ne sont pas prises en compte.

Les dispenses de notes valent neutralisation de la note et de son coefficient.

La moyenne des notes est calculée en tenant compte uniquement des notes obtenues aux épreuves passées, affectées des coefficients fixés par le règlement d'examen en vigueur.

À savoir:

Le candidat titulaire d'un baccalauréat qui bénéficie de dispenses d'épreuves ne peut pas prétendre à une mention.

Texte de référence

Arrêté du 14 mai 2020 / NOR: MENE2013778A

3 Changement Cas de statut entre la première et la terminale

J'ai changé de statut entre la première et la terminale: scolaire / individuel.

Candidat scolaire -

Candidat individuel

J'étais scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat en classe de première

Je ne le suis plus en classe de terminale

- →Le candidat peut choisir de renoncer à ses moyennes de la classe de première et être évalué sur le programme du cycle terminale (programme de première et de terminale) lors des évaluations ponctuelles, conservant les seules notes de français.
- →Les moyennes annuelles de classe de première sont prises en compte si le candidat choisit de se présenter en classe de terminale aux évaluations ponctuelles portant sur le programme de la classe de terminale.

Candidat individuel

Candidat scolaire

Je ne n'étais pas scolarisé en classe de première -

Je suis scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat en classe de terminale

- →Le candidat qui était inscrit dans une modalité cycle ne conserve que les seules notes de français
- →La note de contrôle continu du candidat, constituée de la moyenne de ses moyennes annuelles de terminale, est affectée d'un coefficient total de 40, décomposé comme suit :
 - → Coefficient 6 pour les moyennes annuelles d'histoire-géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique (BCG) et mathématiques (BTN).
 - → Coefficient 6 pour le CCF en EPS.
 - → Coefficient 8 pour l'évaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première.
 - → Coefficient 2 pour l'enseignement moral et civique.
- →Le candidat qui faisait l'objet d'une inscription avec évaluation au terme de chaque année conserve pour sa part les évaluations de contrôle continu de première, celle de terminale obtenue via son établissement s'y combinant.

Textes Arrêté du 29 avril 2019 sur les mesures de référence transitoires entre « ancien » et « nouveau » baccalauréat.

> Arrêté du 6 novembre 2019 relatif aux dispenses en cas de changement de série ou de voie de baccalauréat.

Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves de candidats au baccalauréat général et technologique déjà titulaires d'un baccalauréat.

Note de service du 28 juillet 2021 sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

Cas Requirement de terminale et conservation de conservation de note

Je redouble au BCG en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale
Français écrit et oral		Redoublant: conservation au choix y compris pour des notes inférieures à 10 Triplant: si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont dissociables.
Philosophie		Bénéfice si note ≥10 *
Grand oral		Bénéfice si note ≥10 *
Épreuve de spécialité 1 terminale		Bénéfice si note ≥10 *
Épreuve de spécialité 2 terminale		Bénéfice si note ≥10 *

Tronc commun

Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - Ens. scientifique, EMC	Conservation obligatoire	Pas de bénéfice
EPS (CCF)		Pas de bénéfice
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Conservation obligatoire	
En option: Enseig. optionnel année de terminale		Pas de bénéfice

- * En cas de triplement et de troisième présentaton de l'examen seules les notes des épreuves terminales peuvent faire l'objet d'une conservation de le cadre d'un bénéfice. Le contrôle continu de la troisième classe de terminale devient dès lors le contrôle continu pris en compte pour l'ensemble du cycle. Par ailleurs, l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première doit à nouveau faire l'objet d'une évaluation.
- * Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut pas prétendre à une mention.

Sources:

Évaluations communes et LSL: Bulletin Officiel n°30 du 29 juillet 2021 Épreuves terminales: Article D334-13 du code de l'éducation

Article 4 de l'arrêté du 16 juillet 2018

Cas particuliers Annexe

2 BTN Redoublement de terminale et conservation de note

Notes obtenues

Je redouble au BTN en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Notes obtenues

Épreuves terminales	en première	en terminale
Français écrit et oral		Redoublant : conservation au choix y compris pour des notes inférieures à 10 Triplant : si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont dissociables.
Philosophie		Bénéfice si note ≥ 10*
Grand oral		Bénéfice si note ≥ 10*
Épreuve de spécialité (1) terminale		Bénéfice si note ≥ 10*
Épreuve de spécialité (2) terminale		Bénéfice si note ≥ 10*
Tronc commun		
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - Maths - EMC	Conservation obligatoire	Pas de bénéfice
EPS (CCF)		Pas de bénéfice
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Conservation obligatoire	
En option: Enseig. optionnel année de terminale		Pas de bénéfice

- * En cas de triplement et de troisième présentaton de l'examen seules les notes des épreuves terminales peuvent faire l'objet d'une conservation de le cadre d'un bénéfice. Le contrôle continu de la troisième classe de terminale devient dès lors le contrôle continu pris en compte pour l'ensemble du cycle. Par ailleurs, l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première doit à nouveau faire l'objet d'une évaluation.
- Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut pas prétendre à une mention.

Sources:

Évaluations communes et LSL:

Bulletin Officiel, num. 30 du 29 juillet 2021

Épreuves terminales:

Article D336-13 du code de l'education

Épreuves de spécialité:

Article 7-1 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021.

EAF: Article 4 de l'arrêté du 16 juillet 2018



3 BCG - BTN Redoublement de terminale et conservation de note | → individuel

Changement

Je redouble au BCG ou au BTN en tant que candidat individuel auparavant scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale
Français écrit et oral		Redoublant : conservation au choix y compris pour des notes inférieures à 10 Triplant : si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont dissociables.
Philosophie		Bénéfice si note ≥10 *
Grand oral		Bénéfice si note ≥10 *
Épreuve de spécialité (1) terminale		Bénéfice si note ≥10 *
Épreuve de spécialité (2) terminale		Bénéfice si note ≥10 *
Tronc commun		
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - EMC Ens. scientifique (BCG) Mathématiques (BTN)	Conservation sauf si choix évaluation programme cycle, auquel cas la moyenne obtenue en terminale sera retenue au titre de moyenne pour l'ensemble du cycle terminal	Pas de conservation
EPS (CCF)		Pas de conservation
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Conservation sauf si choix d'une évaluation programme cycle	
En option: Enseig. optionnel année de terminale		

- * En cas de triplement et de troisième présentaton de l'examen seules les notes des épreuves terminales peuvent faire l'objet d'une conservation de le cadre d'un bénéfice. Le contrôle continu de la troisième classe de terminale devient dès lors le contrôle continu pris en compte pour l'ensemble du cycle.
- Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut pas prétendre à une mention.

Sources:

Épreuves terminales:

Article D334-13 du code de l'éducation

4 BTN → BCG Cas
particuliers
de terminale et
conservation de note de voie

| Changement

Je redouble du BTN vers le BCG en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale
Français écrit et oral		1er redoublement: conservation au choix 2e redoublement: si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont dissociables.
Philosophie		Pas de bénéfice
Grand oral		Pas de bénéfice
Épreuve de spécialité 1 terminale		Pas de bénéfice
Épreuve de spécialité 2 terminale		Pas de bénéfice
Tronc commun		
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - EMC	Conservation	Pas de conservation
Disciplines du tronc commun: Ens. scientifique	Dispense	Pas de conservation
EPS (CCF)		Pas de conservation
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Dispense	Dispense
En option: Enseig. optionnel année de terminale		Pas de bénéfice

• Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut prétendre à une mention.

Sources:

Épreuve de spécialité 1^{re}/mathématiques : Art 2 de l'arrêté du 6 novembre 2019 Art 4 du 06 nov 2019



5 BCG → BTN Redoublement de terminale et conservation de note de voie

Notes obtenues

| Changement

Je redouble du BCG vers le BTN en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Notes obtenues

Épreuves terminales	en première	en terminale
Français écrit et oral		1er redoublement: conservation au choix 2e redoublement: si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont dissociables.
Philosophie		Pas de bénéfice
Grand oral		Pas de bénéfice
Épreuve de spécialité 1 terminale		Pas de bénéfice
Épreuve de spécialité 2 terminale		Pas de bénéfice
Tronc commun		
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - EMC	Conservation	Pas de conservation
Disciplines du tronc commun: Maths	Dispense	Pas de conservation
EPS (CCF)		Pas de conservation
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Dispense	Dispense
En option: Enseig. optionnel année de terminale		

• Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut prétendre à une mention.

Sources:

Épreuve de spécialité 1^{re}/mathématiques: Article 2 de l'arrêté du 6 novembre 2019 Articles 3 et 4 du 06 novembre 2019



6 Voie pro → BCG Redoublement de terminale ou réorentation | Changement de voie

Je passe de la voie professionnelle vers le BCG en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Si scolarisé en enseignement professionnel immédiatement avant la terminale BCG (en 2021)

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale
Français écrit et oral		Inscription d'office sauf si demande expresse de dispense
Philosophie		
Grand oral		
Épreuve de spécialité 1 terminale		
Épreuve de spécialité 2 terminale		
Tronc commun		

Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - Ens scientifique - EMC	Pas de conservation, les coefficient de terminale sont doublés afin de s'appliquer à l'ensemble du cycle	Dispense de LVB uniquement sur demande et si pas d'enseignement de LVB dans la voie professionnelle
EPS (CCF)		Pas de conservation
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Évaluation subie en terminale	
En option: Enseig. optionnel année de terminale		

Sources:

Contrôle continu/EAF:

Article 1 de l'arrêté du 06 nov embre 2019

Évaluation chiffrée:

Article 3 de l'arrêté du 06 novembre 2019



7 Voie pro → BTN Redoublement de particuliers | Kedoublement de terminale ou réorentation | Changement et conservation de note de voie

Je passe de la voie professionnelle vers le BTN en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Si le candidat était scolarisé en enseignement professionnel immédiatement avant sa terminale BTN (en 2021)

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale
Français écrit et oral		Inscription d'office sauf demande expresse de dispense
Philosophie		
Grand oral		
Épreuve de spécialité 1 terminale		
Épreuve de spécialité 2 terminale		
Tronc commun		
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - Maths - EMC	Pas de conservation, les coefficient de ter- minale sont doublés afin de s'appliquer à l'ensemble du cycle	Pas de conservation
EPS (CCF)		Pas de conservation
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Évaluation subie en terminale	
En option: Enseig. optionnel année de terminale		

Sources:

Contrôle continu/EAF: article 1 de l'arrêté du 06 novembre 2019 Évaluation chiffrée: article 3 de l'arrêté du 06 novembre 2019



Redoublement de terminale et conservation de note dans la même série

Changement de série ou changement de spécialité

Je redouble au BTN mais je change de série en tant que candidat scolaire, quelles notes puis-je conserver?

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale
Français écrit et oral		1er redoublement: conservation au choix 2e redoublement: si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont dissociables.
Philosophie		Bénéfice
Grand oral		Bénéfice
Épreuve de spécialité 1 terminale		Bénéfice pour EDS commun
Épreuve de spécialité 2 terminale		Bénéfice pour EDS commun
Tronc commun		
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo - Maths - EMC	Conservation	Pas de conservation
EPS (CCF)		Pas de conservation
Enseignement de spécialité	Dispense	

Sources:

En option:

Épreuve de spécialité 1^{re}:

suivi uniquement en première

Enseig. optionnel année de terminale

Article 2 de l'arrêté du 6 novembre 2019

EAF:

Article 4 de l'arrêté du 16 juillet 2018

• Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut prétendre à une mention.

Pas de conservation

Cas particuliers Annexe 9 BCG et BTN avant 2021 et conservation de note

Je repasse le BCG ou le BTN que j'avais présenté avant 2021, quelles notes puis-je conserver?

Épreuves terminales	Notes obtenues en première	Notes obtenues en terminale	
Français écrit et oral		1 ^{er} redoublement: Conservation 2 ^e redoublement: si note < 10, obligation de repasser les épreuves Les notes de l'écrit et de l'oral sont disso- ciables.	
Philosophie		Bénéfice si note ≥ 10 * dans la limite de 5 ans	
Grand oral		Pas de dispense possible	
Épreuve de spécialité 1 terminale Épreuve de spécialité 2 terminale		Bénéfice si note ≥ 10* dans la limite de 5 ans (voir tableau de correspondance entre les épreuves de l'ancien bac et du nouveau bac)	
Tronc commun			
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo-EMC	Dispense	Épreuves à présenter, les notes obtenues sont retenues au titre du cycle	
Disciplines du tronc commun: Ens. scientifique (BCG)/Maths pour le BTN	Dispense	Épreuves à présenter, les notes obtenues sont retenues au titre du cycle	
EPS (CCF)		Pas de conservation possible	
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première		Pas de conservation possible	
En option: Enseig. optionnel année de terminale		Pas de conservation possible	

- Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut prétendre à une mention.
- Le candidat qui change de voie de BTN à BCG ne peut conserver aucun bénéfice de note.

Sources:

Arrêté du 29 avril 2019 sur la modification des épreuves et la définition des dispositions transitoires liées à la réforme.

Cas particuliers et conservation

Notes obtenues

Changement

J'avais présenté le BTN en 2021 dans une série et je présente désormais dans une autre série, quelles notes puis-je conserver?

Notes obtenues

Épreuves terminales	en première	en terminale	
Français écrit et oral		 ▶ note < 10: repasser les épreuves ▶ note ≥ 10: bénéfice Les notes d'écrit et d'oral sont dissociables. 	
Philosophie		Pas de bénéfice	
Grand oral		Pas de bénéfice	
Épreuve de spécialité 1 terminale		Pas de bénéfice	
Épreuve de spécialité 2 terminale			
Évaluations communes (EC) ou CCF			
Disciplines du tronc commun: LVA - LVB - Hist/Géo	Dispense	Pas de bénéfice, les notes obtenues sont comptabilisées au titre du cycle	
Disciplines du tronc commun: Maths	Dispense	Pas de bénéfice, les notes obtenues sont comptabilisées au titre du cycle	
EPS (CCF)		Pas de bénéfice, les notes obtenues sont comptabilisées au titre du cycle	
Enseignement de spécialité suivi uniquement en première	Dispense	Pas de bénéfice, les notes obtenues sont comptabilisées au titre du cycle	
Enseignement moral et civique		Pas de bénéfice, les notes obtenues sont comptabilisées au titre du cycle	
En option: Enseig. optionnel année de terminale			

- * La conservation des notes aux épreuves terminales peut dispenser le candidat de suivre les enseignements durant l'année.
- Le candidat ayant demandé le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20 ne peut prétendre à une mention.
- Le candidat qui change de voie de BTN à BCG ou BCG à BTN ne peut conserver aucun bénéfice de note.

Sources:

Arrêté du 29 avril 2019 sur la modification des épreuves et la définition des dispositions transitoires liées à la réforme.

Le compte 1 L'inscription dans Cyclades

Qu'est ce que Cyclades?

Cyclades

(Cycles automatisés des examens et concours) est une application informatique nationale qui couvre toutes les étapes de gestion d'une session d'examen ou concours.

Les baccalauréats (général, technologique et professionnel) sont gérés sous Cyclades.

Tous les candidats scolaires et individuels désireux de s'inscrire au baccalauréat général ou technologique doivent avoir un compte Cyclades. S'ils en ont déja crée un, le même compte sera à utiliser. Le site permet de réinitialiser son mot de passe en cas de perte ou d'oubli de ce dernier.

Adresse d'accès:

cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

À quoi sert Cyclades?

Cyclades

Le compte Cyclades permet aux candidats de première et de terminale de s'inscrire (candidat individuel), de consulter leurs inscriptions, convocations, notfications d'aménagements, notes et copies du baccalauréat (tous candidats).

Il permet de déposer des pièces justificatives (candidats individuels et CNED) et de recevoir des messages et des notifications Cyclades. De cet espace, le candidat peut également modifier ses données personnelles. Enfin, le candidat a accès à sa copie corrigée dématérialisée à partir du compte Cyclades.

L'inscription dans Cyclades

Candidat scolaire et CNED

L'inscription au baccalauréat est faite par l'établissement.

L'établissement remet (dès la fin des inscriptions) au candidat un papillon de connexion sur lequel figurent :

Identifiant de connexion: e-mail

NB: Rappeler au candidat l'importance de conserver ce papillon de connexion. Le compte généré en classe de première sera utilisé pour l'ensemble du cycle terminal, voire ultérieurement

Candidat individuel

Il doit faire son inscription via le portail Grand Public de Cyclades: cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

Le compte 2 Se connecter Cyclades Créer son compte

Comment se connecter au portail candidats Cyclades?

Scolaire et individuel



Cette page d'accueil peut comporter des messages ponctuels, par exemple en cas d'indisponibilité programmée du site.

Ce portail candidat est commun à tous les candidats qui souhaitent s'inscrire aux examens ou aux concours gérés dans Cyclades.

Si vous avez déjà un compte

S'identifier (Me connecter)

Si vous n'avez pas de compte

Créer son compte candidat (Créer mon compte)

Le candidat venant de première possède déjà un compte Cyclades. Il doit utiliser ce compte, puis mettre à jour sa candidature au BGT.

Comment créer son compte Cyclades?

Candidat individuel

Le candidat non scolarisé, doit créer un compte utilisateur en saisissant toutes les informations demandées, avant de pouvoir s'inscrire à un examen. Si un compte a déjà été créé lors de l'inscription à un autre examen ou concours, il pourra être utilisé.

ATTENTION!

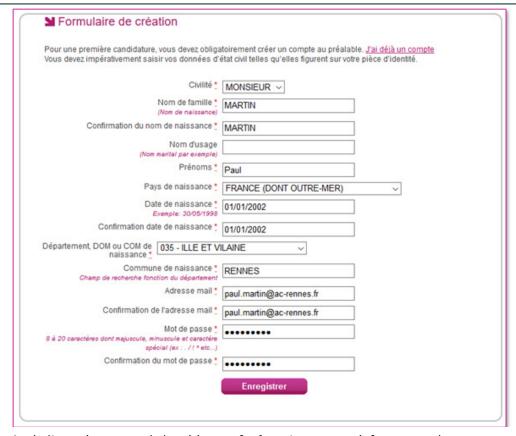
Il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse e-mail.

Identifiant du compte = adresse e-mail

Le mot de passe doit comporter au moins 8 caractères (20 caractères au maximum), ainsi qu'une minuscule, une majuscule et un caractère spécial.

Le compte 2 Créer cyclades son compte

Comment créer son compte Cyclades?



Après l'enregistrement de la saisie, une fenêtre s'ouvre pour informer que le compte va être créé.



Dans les minutes qui suivent, un e-mail informe que le compte devra être validé dans les 48 heures suivant sa création, sinon le compte sera supprimé.

Objet du message: [Cyclades] Activer mon compte

Bonjour,

Vous venez de créer un compte sur Cyclades. Votre inscription sera possible quand vous aurez activé votre compte. Pour activer votre compte, veuillez cliquer sur le lien:

Activer mon compte

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, il vous suffit de copier l'adresse suivante dans la barre de votre navigateur :

Ce lien n'est valable que pour une durée de 48h. Passé ce délai, vos informations seront effacées. Votre identifiant de connexion est votre e-mail renseigné lors de la création de votre compte.

A bientôt sur Cyclades

Cordialement

La fraude et la tentative 1 Définition de fraude et gestion



Texte de référence

Les précisions apportées par cette fiche se rapportent aux fraudes constatées sur les épreuves terminales articles D 334-25 à R 334-35 du code de l'éducation.

Qu'est-ce que la fraude?

La fraude peut être définie comme toute tentative de tromper l'examinateur et/ou le jury d'examen sur son niveau de connaissances ou de compétences, à l'aide de tout document ou matériel non autorisé ou à travers tout comportement non prévu par la réglementation.

Exemples: substitution d'identité (conséquence pénale), téléphone portable même éteint, montre connectée, communication entre candidats, plagiat et copiage, antisèches, fiches accolées ou annotations dans les œuvres étudiées

Fraude ou tentative de fraude?

Fraude

Tous les cas où **l'utilisation** du document ou du matériel non autorisé est avérée. c'est-à-dire tous les cas où la commission peut prouver que le fraudeur a eu recours au moyen frauduleux.

Tentative de fraude

Fait d'être en possession de documents non autorisés (antisèche, fiche de cours) ou d'un matériel non autorisé (même éteint et hors d'accès du candidat) y compris si le candidat n'en fait pas usage.

La tentative de fraude est punie au même titre que la fraude.

Gestion de la fraude

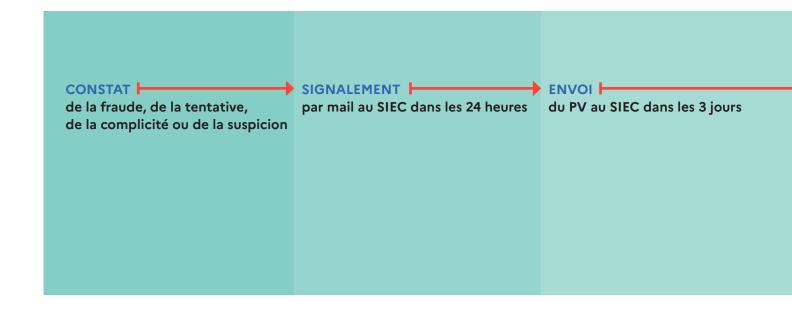
Selon que la fraude concerne les épreuves terminales ou les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu.

→Épreuves ponctuelles

la gestion de la fraude est prévue par les articles D.334-25 à R.334-35 du Code de l'éducation.

La fraude et la tentative de gestion, sanctions et conséquences

Procédure de gestion du PV de suspicion de fraude



Quelles sont les sanctions disciplinaires? Les sanctions qui peuvent être prononcées par la commission de discipline du baccalauréat sont:

- Le blâme.
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans. L'interdiction de toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Directeur du SIEC, avis de poursuite

AVIS POSITIF

Envoi du dossier au recteur pour décision

AVIS NÉGATIF

Abandon des poursuites

Recteur, décision de poursuite

AVIS POSITIF → Commission de discipline
Le candidat est informé de sa convocation
en commission de discipline au moins 15 jours avant celle-ci.
Il peut consulter son dossier et déposer toutes
les pièces utiles à sa défense sur la plateforme:
demafraudes.siec.education.fr au recteur pour décision.

AVIS NÉGATIF → Abandon des poursuites Le candidat est informé par courrier et reçoit son relevé de notes.

Quelles sont les conséquences?

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la **nullité de l'épreuve (= 0/20)** au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. L'intéressé est réputé avoir été présent sans l'avoir subie.

La commission de discipline du baccalauréat peut en outre décider de prononcer à l'égard de l'intéressé la **nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen**.

- → Lorsqu'un candidat fait l'objet de poursuites disciplinaires, il ne peut lui être délivré un relevé de notes ou un certificat de réussite avant que la commission de discipline du baccalauréat ait statué.
- → En cas de nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves prononcée par la commission de discipline du baccalauréat, le recteur saisit le jury pour une nouvelle délibération sur les résultats obtenus par l'intéressé.

La fraude et la tentative de fraude ou tentative de fraude?

- 1 Le surveillant stoppe immédiatement la fraude (confiscation de l'objet du délit), en laissant le candidat composer ou être interrogé normalement (sauf en cas de perturbation). A la fin de l'épreuve, le matériel saisi est restitué (téléphone, montre...). Par contre les antisèches sont à conserver pour mettre dans le dossier.
- 2 Le surveillant informe le chef de centre.
- 3 Le chef de centre établit un procès-verbal (PV) de suspicion de fraude disponible dans la docuthèque du portail Établissement.

Le PV doit comporter:

- l'identité du candidat (et son adresse mail),
- la description des faits précis, les pièces justificatives à joindre,
- les signatures des surveillants ou professeurs,
- la signature du candidat attestant la prise de connaissance du dossier (cela ne signifie pas qu'il est d'accord avec ce qui est indiqué sur le PV),
- l'avis du chef de centre.
- Si la fraude est constatée lors de la correction de la copie, le correcteur demande à son chef 4 d'établissement ou au SIEC le PV afin de le renseigner. Le numéro d'anonymat de la copie doit être indiqué en lieu et place de l'identité du présumé fraudeur.
- Le chef de centre ou le correcteur doit signaler immédiatement au SIEC en précisant l'identité 5 du candidat et son établissement par mail aux adresses génériques suivantes :
 - fraudesbcg@siec.education.fr fraudesbtn@siec.education.fr
- Le PV est à transmettre par courrier avec les pièces complémentaires (antisèches, photo 6 de l'écran du portable, ...) dans les 72h suivant le constat de la fraude, sous pli avec AR.
- → Le candidat et/ou son représentant légal peut adresser au SIEC tous les documents utiles à la compréhension du dossier. Les lettres de défense et/ou de conseil sont à déposer directement sur la plateforme de dépôt des dossiers, dont le lien et mot de passe leur sont envoyés automatiquement une fois leur dossier enregistré par le SIEC.

Les aménagements 1 Les d'épreuves procédures

Des aménagements particuliers d'épreuves peuvent être accordés aux candidats présentant un handicap par le directeur du SIEC, sur proposition du médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH – article D351-28 du Code de l'Education et article L114 du code de l'action sociale et des familles).

Procédures de demandes

Qui peut en bénéficier?

d'aménagements Procédure simplifiée

Les candidats bénéficiant d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de leur scolarité dans le cadre d'un:

- PAP au titre d'un trouble du neuro développement.
- PAI ou PPS pour lesquels un avis a été rendu par un médecin de l'éducation nationale désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Cet avis vaut également pour les aménagements des conditions de passation des épreuves.

Seuls les candidats inscrits en établissement public ou privé sous contrat peuvent en bénéficier

Procédure complète

- Les candidats ne bénéficiant ni d'adaptation ni d'aménagement pédagogique de scolarité formalisé dans un PAP au titre des troubles du neuro développement, d'un PAI ou d'un PPS.
- Les candidats bénéficiant d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de leur scolarité dans le cadre d'un PAP au titre d'un trouble du neuro développement, d'un PAI ou d'un PPS lorsqu'ils demandent des aménagements qui ne sont pas en cohérence avec ceux prévus par le plan ou le projet dont ils bénéficient.
- Les candidats dont la situation s'est aggravée.
- Les demandes de majoration du temps imparti excédant le tiers du temps normalement

Tous les candidats, scolaires ou individuels, peuvent en bénéficier

Quels formulaires et documents fournir?

Procédure simplifiée

- Formulaire « procédure simplifiée »
- Copie du PAP, PAI ou PPS signé par le médecin désigné par la CDAPH
- Éventuellement copie des aménagements obtenus au DNB prévu pour une épreuve.

Procédure complète

- Formulaire « procédure complète »
- Documents médicaux permettant de connaître l'état de santé actuel du candidat (se référer à la procédure départementale pour connaître précisément les documents à fournir en fonction du type de handicap)

À qui les envoyer?

Procédure simplifiée

Transmission des dossiers par l'établissement au SIEC (envoi groupé par examen):

Bac général: Service DEGT2

Bac technologique: Service DEGT3

Procédure complète

Transmission du dossier au médecin départemental désigné par la CDAPH ou à un médecin agrée. (voir Annexe p.50)

Quand les envoyer?

Procédure simplifiée

Entre septembre de l'année de l'examen et les vacances de la Toussaint (et au plus tard au dernier jour des inscriptions)

Procédure complète

Entre mai de l'année de l'examen et le dernier jour des inscriptions.

Trois aménagements principaux accordés

La majoration du temps peut s'élever à un tiers de temps, exceptionnellement à un mi-temps. Cette majoration peut être accordée sur les épreuves écrites, sur la préparation et/ou le passage des épreuves orales et sur les épreuves pratiques.

La fonction de secrétaire peut être assurée par un élève (y compris de classe de niveau inférieur), un professeur, un personnel administratif ou l'accompagnateur habituel du candidat («accompagnant des élèves en situation de handicap», AESH).

La seule condition est de posséder un niveau adapté, notamment en orthographe. L'assistance d'un secrétaire concerne uniquement les épreuves écrites.

Les candidats peuvent être autorisés à composer sur leur micro-ordinateur personnel ou sur leur tablette. Pour les épreuves, les candidats peuvent utiliser les logiciels qu'ils utilisent habituellement dans leur scolarité.

Pour le « Grand Oral », tous les aménagements autorisés pour les épreuves orales sont possibles.

Les aménagements 2 Aménagements d'épreuves et dispenses

Aménagements et dispenses possibles pour certaines épreuves

Pour les candidats

dispense d'épreuve ou partie d'épreuve

SCOLAIRES, la

accordée suite à une demande

> ponctuelle en épreuve de

remplacement.

d'aménagements,

ne s'applique qu'en cas d'évaluation Des mesures d'aménagement d'épreuves spécifiques sont prévues selon les épreuves ponctuelles (uniquement pour les candidats individuels) et de spécialités. Se référer aux notes de service relatives à ces épreuves:



E Langues vivantes A et B toutes voies & toutes séries

Arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la dispense et à l'aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante.

Les candidats présentant un handicap empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante peuvent être dispensés, à leur demande de (voir procédure plus haut):

- la partie écrite (compréhension et expression écrite) de la LVA et/ou de la LVB;
- la partie Compréhension orale de la LVA et/ou de la LVB (écoute d'un document audio ou vidéo);
- la partie expression orale de la LVA et/ou de la LVB;
- la totalité de la LVB (Il n'est pas possible d'être dispensé de la totalité de la LVA);
- de l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) pour les séries technologiques (uniquement pour les candidats qui sont dispensés de la partie expression orale de l'épreuve de LV); de la partie orale de l'épreuve terminale de langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER).

Il est également possible de demander des aménagements sur ces épreuves de langues (voir article 6 et les annexes de l'arrêté du 22 juillet 2019).

EP Histoire-géographie BCG et HGGSP

Note de service n°2020-025 du 11/02/2020 - BO spécial n°2 du 13/02/2020

S'agissant de la production graphique, le candidat présentant un trouble moteur ou visuel peut, s'il envisage de joindre à son sujet une production graphique, ne bâtir qu'une légende, en indiquant de façon détaillée quels éléments il aurait fait figurer sur la partie graphique (sans obligatoirement indiquer les figurés).

Cette adaptation concerne uniquement les épreuves d'histoire géographie et de **HGGSP**: les épreuves scientifiques ayant des schémas ou des croquis à effectuer ne sont pas concernées.

- Pour le croquis: le candidat présentant un trouble moteur ou visuel, peut, en épreuve aménagée, rédiger uniquement une légende, sans obligatoirement indiquer les figurés. Il indiquera de façon organisée les informations qu'il aurait fait figurer sur le fond de carte.
- Pour la production graphique autre que le croquis: le candidat présentant un trouble moteur ou visuel, peut, en épreuve aménagée, remplacer cet exercice par une rédaction argumentée d'une page maximum, indiquant de façon organisée les informations qu'il aurait fait figurer sur la production graphique.

Les aménagements d'épreuves

Texte de référence

Circulaire du 8 décembre 2020 parue au BO n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des examens ou concours pour les candidats en situation de handicap.

[EDS] SVT et Physique chimie BCG

Note de service n° 2020-032 du 11/02/2020 et note de service n° 2020-031 du 11/02/2020 – BO spécial n°2 du 13/02/2020

Les candidats scolaires en situation de handicap peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve pratique seulement lorsque leur trouble est incompatible avec les activités de manipulation mises en œuvre pendant les séances de travaux pratiques.

Les élèves en situation de handicap pour lesquels un aménagement des conditions d'épreuve a été validé par les autorités académiques, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi les situations retenues pour l'académie, qui sont adaptées à leur handicap. Les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans dénaturer les compétences expérimentales évaluées.

[EDS] Mathématiques BTN, toutes séries

Un tiers-temps peut être accordé, y compris pour la partie « test des automatismes » d'une durée de 27 minutes au lieu de 20.

Physique-chimie pour la santé (ST2S) et Physique-chimie (STD2A) BTN

S'agissant des réponses sous forme schématique ou graphique, les candidats présentant un trouble moteur ou visuel peuvent proposer un texte où ils indiquent de façon détaillée quels éléments ils auraient fait figurer.

[EDS] Biochimie-biologie-biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire en STL

Note de service n°2020-014 du 11/02/2020 publiée au BO spécial n°2 du 13 février 2020.

Les adaptations accordées par le recteur peuvent porter sur le choix des types de situation d'évaluation dans la BNS, de supports d'évaluation, sur l'aménagement du poste de travail, sur la présentation du sujet lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que le sujet de l'épreuve permette que des capacités expérimentales soient mises en œuvre par le candidat lui-même, afin qu'elles puissent être évaluées.

[EDS] Éducation physique, pratiques et culture sportives Note de service du 24 mars 2022

Les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle permanente attestées en début d'année par l'autorité médicale, ainsi que les candidats confrontés à une inaptitude temporaire en cours d'année, prononcée par l'autorité médicale suite à une blessure ou une maladie, peuvent bénéficier d'une pratique adaptée pour la première partie de l'épreuve orale, sans dispense de l'épreuve.

Les aménagements d'épreuves

3 Annexes, adresses pour la transmission, procédure complète

Académie de Créteil

SEINE-ET-MARNE (77)

Tous candidats scolaires et individuels

+ CNED de moins de 20 ans

Direction des services départementaux

de l'éducation nationale - 77

Service médical en faveur des élèves Cité administrative Bâtiment C 20, quai Hippolyte Rossignol 77010 MELUN CEDEX

Tél.: 01 64 41 27 56 ou 27 96 ce.77med@ac-creteil.fr

Tous candidats individuels + CNED de plus de 20 ans

Liste des médecins agrées sur

www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecinsagrees-en-ile-de-france

VAL-DE-MARNE (94)

Promotion de la santé en faveur des élèves

68-70, avenue du Général de Gaulle 94011 CRÉTEIL CEDEX

Tél.: 01 45 17 62 38

amenagements.examens94@ac-creteil.fr

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Établissements publics et privés sous contrat

Direction des services départementaux

de l'éducation nationale - 93

Promotion de la santé en faveur des élèves

8, rue Claude Bernard 93008 BOBIGNY CEDEX

Tél.: 01 43 93 70 62

ce.93medical@ac-creteil.fr

Établissements privés hors contrat

- + candidats individuels
- + CNED

MDPH de Seine-Saint-Denis

Secrétariat Médico-social adultes Immeuble Erik Satie 7-11 rue Erik Satie 93000 BOBIGNY

Tél: 01 83 74 50 00

contactevaluateuradulte@seinesaintdenis.fr

Académie de Paris

Tous candidats scolarisés en établissement + candidats individuels et CNED de moins de 20 ans

Rectorat de Paris

Service médical en faveur des élèves

12 Bd d'Indochine 75019 PARIS

Tel.: 01 44 62 40 51 ou 40 69 ou 47 32

Tous candidats individuels + CNED de plus de 20 ans

Liste des médecins agrées sur

www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecinsagrees-en-ile-de-france

Les aménagements d'épreuves adresses pour la transmission, procédure complète

Académie de versailles

YVELINES (78)

Tous candidats scolaires et individuels + CNED de moins de 20 ans

Direction des services départementaux de l'éducation nationale - 78

Promotion de la santé en faveur des élèves BP 100 - 78053 ST-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX Tel.: 01 39 23 61 25

ce.ia78.amenagement-examens@ac-versailles.fr

Tous candidats individuels + CNED de plus de 20 ans

Liste des médecins agrées sur

www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecinsagrees-en-ile-de-france

ESSONNE (91)

Tous candidats scolaires et individuels + CNED de moins de 20 ans

Direction des services départementaux de l'éducation nationale - 91

Service médical en faveur des élèves Boulevard de France 91012 ÉVRY CEDEX

Tél.: 01 69 47 91 05 ou 91 06 ce.ia91.consultreseaux@ac-versailles.fr

Tous candidats individuels + CNED de plus de 20 ans MDPH de l'Essonne

93 rue Henri Rochefort 91000 ÉVRY

Tél: 01 69 91 78 00 mdphe@cd-essonne.fr

HAUTS-DE-SEINE (92)

Tous candidats scolaires et individuels + CNED de moins de 20 ans

Service médical en faveur des élèves

167, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Tél.: 01 71 14 28 74 ou 28 73

amenagementauxexamens92@ac-versailles.fr

Tous candidats individuels + CNED de plus de 20 ans MDPH des Hauts de Seine

2 rue Rigault 92000 NANTERRE Tél: 01 41 91 92 50 mdph@mdph92.fr

VAL D'OISE (95)

Tous candidats scolaires et individuels + CNED de moins de 20 ans

Direction des services départementaux

de l'éducation nationale - 95

Service médical en faveur des élèves -2A, avenue des Arpents 95525 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél.: 01 79 81 22 94 ce.ia95.ae@ac-versailles.fr

Tous candidats individuels + CNED de plus de 20 ans MDPH du Val d'Oise

Bâtiment H, 2 avenue du Parc **CS 20201 CERGY** 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél: 01 34 25 16 50

maisonduhandicap@valdoise.fr